

# AU-DELÀ DE L'INDIGNATION...



## Collectif des associations citoyennes (CAC)

■ Agir pour une parole libre et argumentée au service du renouveau associatif.

Le Collectif des associations citoyennes est, depuis 2010, une cellule de veille, d'alerte et de soutien mutuel pour les associations citoyennes et un lieu de débat et de réflexion commune. Il interpelle les décideurs politiques nationaux. Il propose des analyses, des formations et réflexions aux associations regroupées au niveau local. Il a montré la nécessité d'une parole libre et argumentée au service du renouveau associatif.

L'enjeu est de permettre aux associations citoyennes de contribuer à la construction d'une société à finalité humaine (solidaire, soutenable et participative). L'association compte aujourd'hui 220 adhérents, 2,5 salariés et environ 120 bénévoles actifs. Le collectif est en lien avec 13 500 personnes, 1 500 associations et 103 réseaux nationaux, dont 40 sont formellement adhérents, qui représentent eux-mêmes environ 1 million d'adhérents.

### UN FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU

25 correspondants et une quinzaine de groupes locaux se sont mis en place au niveau de différentes villes (Caen, Rennes, Nantes, Grenoble, Chambéry, Paris XVIII<sup>e</sup>, Angers) ou de territoires de tailles diverses (Sarthe, Nord-Pas-de-Calais, est du Val-d'Oise, Picardie, Comminges). Le collectif développe avec les réseaux adhérents des actions de formation (journées de sensibilisation ou formations plus approfondies) pour partager les analyses, préciser les formes de la participation citoyenne au niveau local, réfléchir avec des élus et des fonctionnaires territoriaux à des démarches partenariales. Une université d'été aura lieu les 6, 7 et 8 juillet 2016, avec une centaine de participants, pour mieux discerner la portée des

actions associatives et réfléchir ensemble aux priorités de l'action associative. Depuis 2013, le collectif mutualise les actions menées par les associations citoyennes au service du bien commun et de l'intérêt général.

### VALORISER LES ACTIONS DE COOPÉRATION

Un groupe d'une dizaine de personnes bénévoles s'est mis en place pour recenser et faire connaître des actions porteuses de coopération, de fraternité, d'égalité des droits ou de participation. Cela a permis de mettre en évidence la richesse, la diversité et le sens du travail mené par les associations citoyennes et leurs difficultés, puis d'asseoir les réflexions sur des exemples concrets et de mutualiser les pratiques au niveau local.

La même démarche se met en place pour des actions porteuses de lien social, défense des droits et d'éducation populaire, en se centrant sur les actions réalisées avec pas ou peu de moyens publics, mais une finalité forte.

### CINQ CHANTIERS

Cinq chantiers sont ouverts en matière de veille juridique :

**Réglementation.** Le collectif a participé depuis deux ans à la préparation de la nouvelle circulaire (Valls), publiée le 29 septembre, sur les relations financières entre associations et collectivités publiques.

**Réforme territoriale et relations associations collectivités.** Une réflexion est engagée pour promouvoir des relations partenariales dans la durée entre associations et collectivités en s'appuyant sur les démarches de développement local et d'agenda 21, ainsi que sur les chartes d'engagements réciproques.

**Écologie.** Le CAC s'associe à la mobilisation des citoyens pour peser sur la confé-



rence sur le climat (COP 21). 300 actions réalisables par les citoyens ont été recensées et diffusées (répertoires et site). Il est prévu de réfléchir en 2016 aux méthodes de sensibilisation nécessaires pour toucher le plus grand nombre.

**Financements et conséquences des restrictions budgétaires.** Une analyse est menée depuis 2014 sur les conséquences du plan de rigueur pour les associations. Les chiffres publiés ont ouvert un débat public au cours du second semestre 2014, fortement relayée par les médias. Le débat se poursuit en 2015-2016 en prenant en compte l'aggravation de la situation des associations.

**Financiarisation de l'action sociale.** Une analyse et une large information ont été menées depuis 2014 sur les projets d'investissements sociaux à but lucratif (application des partenariats public-privé à l'action associative) (« social impact bonds » ou SIB) et sur les formes voisines d'investissements sur résultats. ■

## BRÈVES

### ■ Faux procès contre l'État à Toulouse

Mardi a eu lieu au tribunal de grande instance de Toulouse un procès un peu spécial : un faux procès contre l'État pour non assistance à personne en danger. Le but de ce procès était de mettre en lumière le manque de moyens dont souffre le personnel : manque de matériel, personnel en sous-effectif (il manque 20% du personnel de greffe à Toulouse), délais allongés (trois ans pour les prud'hommes, deux ans et demi pour un délit routier), les juges des tutelles doivent s'occuper chacun de 3000 dossiers... Deux citoyens ont été appelés à la barre pour montrer les difficultés entraînées par ces conditions. Le personnel de la justice insiste sur le fait que la France est l'un des pays européens qui consacre le moins d'argent à la justice, le budget de la justice rapporté à la population se classe au 37<sup>e</sup> rang en Europe, derrière l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

### ■ Déficit de la Sécurité sociale moins important que prévu

Le déficit du régime général de la Sécurité sociale est passé en-dessous des 7 milliards d'euros en 2015, alors qu'il était de 9,7 milliards d'euros en 2014. Or, la loi de finance prévoyait 9 milliards de déficit. Cette baisse sensible serait due à une maîtrise des dépenses (baisse du prix des médicaments, lutte contre les abus) et à une hausse des cotisations, conséquence des créations d'emplois. Le gouvernement pourrait aussi regarder vers la suppression des exonérations de cotisations patronales pour l'année prochaine ?

### ■ Heurts en Corse

Une trentaine de jeunes militantes

## À NOTER

• Le CAC organise le 19 mars une journée de réflexion « Quelles alternatives, pour quelle transition écologique, sociale et culturelle ? ». Les places sont limitées, il est nécessaire de s'inscrire sur le site du collectif : <[www.associations-citoyennes.net](http://www.associations-citoyennes.net)>.